



Sos décès du patron que faire

Par **zelya**, le **28/11/2012** à **21:52**

Bonjour a tous
Mon gendre a son patron décéder au mois d'août
Sa famille ne s'occupe plus de rien depuis avoir envoyer un courrier signifiant a lui et a son collègue vous êtes licencié.
Pas de solde de tout compte pas d'indemnités avec douze ans d'ancienneté tout de même et pas de salaire en septembre ni octobre
Impossible de s'inscrire au chômage sans un certificat de travail et un solde de tout compte.
La société a été fermée en affirmant qu'il n'y avait pas d'employés.
Les deux employés ont donc pris un mandataire pour faire valoir leurs droits, mais le mandataire vient de ce désister de cette affaire sans savoir pour quoi ?
Je crois que comme le patron de mon gendre est d'origine tunisienne et que les comptes de société ont été vidés par la famille.
Personne ne veut s'occuper de cette affaire.
Mais il y a des lois ou des assurances des syndicats !!! Quelle est la marche à suivre
pouvez vous me dire ou aller pour frappé a la bonne porte, mon gendre et son collègue eux aussi ont une famille avec femme et enfants, car c'est un peut facile pour le famille de son patron de vidé les comptes et de dire moi je paye pas.
Aidez nous s'il vous plaît

Par **tatapasdesucre**, le **22/04/2014** à **14:56**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**
le patron de mon mari viens de se suicider.
La maman de son patron est employer dans la société, pour l'instant ils ne peuvent plus travailler tant qu'il n'y a personne pour reprendre, a t'il droit a toucher du chômage jusqu'a se que sa se régle meme si il n'est pas licencié ou es ce que la complémentaire paye, merci de me répondre